

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2016**

*Convocation du 23/06/2016- Séance du 1<sup>er</sup>/07/2016*

Nbre de membres en exercice :	30
Nbre de membres présents :	27
Nbre de votants :	30
-----	
Compte rendu affiché le 4 juillet 2016	

L'an deux mille seize, le vendredi premier juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Patrick DEGUISE, Maire.

Etaient présents : M. Patrick DEGUISE, Mme BONNARD, M. LEVY, Mme QUAINON-ANDRY, Mme MARINI, M. ROBICHE, Mme MARTIN, M. PRAQUIN, Mme NAOUR, M. FURET, M. TABARY, M. FRAIGNAC, M. FOFANA, Mme ASCENCAO, Mme ROLLAND, Mme GALLEY, Mme BEDOS, M. GARDE, M. ALABOUCH (*présent à partir de la question n°6 après le vote*), Mme HUGOT, M. CRINON, Mme BOUDERBANE, M. Gérard DEGUISE, M. CANTENOT, Mme PACHOCINSKI, Mme DAUCHELLE et Mme RIOS.

Absents et représentés : M. DURVICQ par M. LEVY, Mme DE SOUZA par Mme MARTIN, M. ALABOUCH par Mme BONNARD (*absent jusqu'à la question n°6 après le vote*) et M. BINDEL par M. Gérard DEGUISE.

Absents : Mme MAREIRO, M. GUINIOT et Mme SIMON.

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

**N°1 - DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil a nommé pour secrétaire de séance Monsieur CRINON

**N°2 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2016**

Le compte rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2016 est approuvé à l'unanimité (30 voix pour).

**N°3 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1. *Liste des marchés passés selon une procédure adaptée depuis le Conseil municipal du 26 février 2016.*

N° de marché	Objet	Titulaire et code postal	Durée	Montant H.T	Service/direction gestionnaire
2016/AO/03	Entretien des espaces verts de la Ville Lot n°1 : entretien des espaces verts	SARL JARDI BAT 02100	Un an ferme à compter de la date de notification, reconductible tacitement deux fois	Prix unitaires	DST – Espaces verts
2016/AO/04	Entretien des espaces verts de la Ville Lot n°2 : marché réservé pour l'entretien des espaces verts (article 15 du code des marchés publics)	EASE 02130	Un an ferme à compter de la date de notification, reconductible tacitement deux fois	Prix unitaires	DST – Espaces verts
2016/AO/18	Groupement de commandes avec la CCPN – Achat de	NETRAM 69007	Un an ferme à compter de la date de	Sans seuil minimum	Informatique

	matériels informatiques – Lot n°2 : Périphériques et accessoires		notification, renouvelable tacitement deux fois	annuel, ni seuil maximum annuel	
2016/AO/19	Groupement de commandes avec la CCPN – Achat de matériels informatiques – Lot n°3 : Consommables	TG INFORMATIQUE 13011	Un an ferme à compter de la date de notification, renouvelable tacitement deux fois	Sans seuil minimum annuel, ni seuil maximum annuel	Informatique
2016/AO/20	Groupement de commandes avec la CCPN – Achat de matériels informatiques – Lot n°5 : Matériels audio, numériques et téléphonie	LAFI 92230	Un an ferme à compter de la date de notification, renouvelable tacitement deux fois	Sans seuil minimum annuel, ni seuil maximum annuel	Informatique
2016/PA/23	Groupement de commandes avec la CCPN et d'autres communes membres – Achat et livraison de papier	PAPETERIES LA VICTOIRE 59337	Quatre ans fermes à compter de la date de notification	Seuil minimum annuel : 20 000 € H.T Seuil maximum annuel : 50 000 € H.T	Marché transversal
2016/PA/24	Fourniture et livraison de DVD et Blu-Ray pour la Médiathèque	CVS 93100	De la date de notification au 31 mai 2017	Seuil minimum : 2 000 € H.T  Seuil maximum : 6 500 € H.T	Culture - Médiathèque
2016/AO/27	Marché de maîtrise d'œuvre pour la déconstruction-reconstruction, dans une démarche environnementale, des groupes scolaires Saint-Exupéry et Weissenburger et pour l'aménagement des abords et espaces associés	Groupement VALLET DE MARTINIS (mandataire) / CETAB Ingénierie / ERA Paysagistes / Accord Acoustique /BETR / Foundation Mandataire : SARL VALLET DE MARTINIS 75019	Délais d'exécution. Durée estimée : 44 mois	9,85 % du coût prévisionnel des travaux =985 000 € H.T	Urbanisme
2016/PA/28	Travaux divers dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier du Mont Saint Siméon – Lot n°1 : VRD	COLAS 60302	Délais d'exécution	334 621, 75 €HT	Urbanisme
2016/PA/29	Travaux divers dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier du Mont Saint Siméon – Lot n°2 : Espaces verts	LOISELEUR 60872	Délais d'exécution	24 830,17 €HT	Urbanisme
2016/PA/31	Prestations de transports pour le service Politique de la Ville	NOYON CARS 60400	Quatre ans fermes à compter de la date de notification	Seuil minimum annuel : 15 000 € H.T Seuil maximum annuel : 30 000 € H.T	Politique de la Ville + ACM

2016/PA/32	MS12 : Travaux de création de trottoirs et parking sur le territoire de la Ville de Noyon (2015/PA/23 accord-cadre divers travaux de voiries lot 1)	DEGAUCHY 60130	Délais d'exécution	39 269 €HT	DST
2016/PA/34	Groupement de commandes avec la CCPN -Achat et livraison de matériels électroménagers – lot n°1 : Gros électroménager et accessoires	MANUTAN COLLECTIVITES 79074	Un an à compter de la date de notification, renouvelable une fois	Sans seuil maximum annuel, seuil maximum annuel : 50 000 € H.T	Marché transversal
2016/PA/35	Groupement de commandes avec la CCPN- Achat et livraison de matériels électroménagers – lot n°2 : Petit électroménager et matériels de cuisine	CHOMETTE 91353	Un an à compter de la date de notification, renouvelable une fois	Sans seuil maximum annuel, seuil maximum annuel : 40 000 € H.T	Marché transversal
2016/PA/36	Deuxième marché subséquent à l'accord-cadre pour des travaux divers de voirie – lot n°3- Travaux d'enduits coulés à froid sur le territoire de la Ville de Noyon	COLAS 80000	Délais d'exécution	57 257.40 € HT	DST - Voirie

## 2. Décisions :

N°2016-08 : Contrat de cession de droits de représentation entre la ville et l'association DUO AD AMOREM sise 1, rue des Cytises à Attichy (60) - Spectacle « La voix à travers les siècles ».

N°2016-09: Convention de résidence d'artistes entre la ville et l'association Centre de production des paroles contemporaines sise 2, place Jules Valles à Saint-Jacques de la Lande (35), du 25 janvier au 29 janvier 2016.

N°2016-10: Contrat de location d'un emplacement de parking sis n°17 au sous-sol du théâtre du Chevalet, place Aristide Briand à Noyon, au profit de Monsieur Arnaud SEZILLE sis 15, rue de Paris à Noyon.

N°2016-11: Actualisation des tarifs du Chevalet saison 2015-2016 - Exonération pour le festival de conte.

N°2016-12: Convention de partenariat culturel entre la Ville et l'institut national de recherches archéologiques préventives sis 7, rue de Madrid à Paris (75008) - Exposition et catalogue « la prestigieuse villa gallo-romaine de Noyon » du 16 mai 2015 au 10 janvier 2016.

N°2016-13: Avenant n°1 au contrat de cession de droits de représentation entre la Ville et l'Association compagnie les géotrupes sise 7, square des Saules à Plessis Robinson (92) Spectacle « Les fourberies de Scapin » - Prise en charge des frais de restauration et d'hébergement.

N°2016-14: Convention relative à la mise en œuvre d'un parcours culturel ou artistique dans le cadre du contrat départemental de développement culturel entre la Ville et les Collèges Louis Pasteur à Noyon, Clotaire Baujoin à Thourotte, Constant Bourgeois à Guiscard et de Marly à Ribécourt-Dreslincourt.

N°2016-15: Convention d'occupation temporaire entre la commune et Gares & Connexion sis 449 avenue Willy Brandt à Euralille (59) - Aménagement d'un parking, avenue de la gare.

N°2016-16: Convention d'occupation temporaire entre la commune et SNCF RESEAU sis 92 avenue de France à Paris (75013) - Aménagement d'un parking.

N°2016-17: Convention de résidence d'artistes entre la Ville et l'Association compagnie Nasser DJEMAI sise 2, Rue des Trembles à Grenoble (38) du 8 au 12 février 2016.

N°2016-18 : Contrat de cession de droits de représentation entre la Ville et l'entreprise 20h40 productions sise 58, rue Brûle Maison à Lille (59) - Spectacle « Le fond de l'air effraie » de Sophia ARAM.

N°2016-19: Contrat de cession de droits de représentation entre la Ville et l'Association les pipistrelles sise 24, Rue de Castrice à Charleville-Mézières (08) - Conte « Petit frère petite sœur ».

N°2016-20: Contrat de cession de droits de représentation entre la Ville et l'entreprise Agence SINE QUA NON sise 27, Rue Fidèle Simon à Saint-Nazaire (44) - Spectacle « Moooooooooonstres ».

N°2016-21: Convention de mise à disposition de salle pour l'accueil du spectacle vivant « Tu seras un homme mon fils » entre la ville et la commune de Guiscard sise rue du Général Leclerc.

N°2016-22: Convention de résidence d'artistes entre la Ville et l'Association compagnie Franchement Tu sise place Auguste Génie à Montataire (60) sur la saison 2015-2016.

N°2016-23: Convention de mise à disposition de salle pour l'accueil du spectacle vivant « Et si Billie Holiday était une sirène » entre la Ville et la Commune de Carlepont sise rue de l'Egalité.

N°2016-24: Contrat de cession de droits de représentation entre la Ville et l'entreprise ZIRLIB sise 108, Rue de Bourgogne à Orléans (45) - Spectacle « Finir en beauté ».

N°2016-25: Contrat de location de l'exposition « Au clair de la lune, 3 petits bouquins » entre la Ville et le Centre Social des quartiers sud sise 20, Boulevard des Glonnières Le Mans (72).

### **N°16-01- INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE EN REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE**

Le Conseil municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, considérant la démission au 1<sup>er</sup> juillet 2016 de son mandat municipal de Monsieur Dominique LEFEBVRE, élu le 30 mars 2014 sur la liste « NOYON EN MOUVEMENT avec PATRICK DEGUISE », considérant qu'il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal et que Madame Noémie BOUDERBANE vient immédiatement après le dernier élu de la liste concernée :

*Article unique* : **INSTALLE** Madame Noémie BOUDERBANE en qualité de Conseillère municipale de la ville de Noyon

### **N°16-02 - ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE**

Le Conseil municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'un adjoint en remplacement de Monsieur Dominique LEFEBVRE dont la démission est devenue effective au 1<sup>er</sup> juillet 2016, considérant l'appel à candidature effectué par Monsieur le Maire ;

- Est candidat : Monsieur Hubert FRAIGNAC.

Il a été procédé à l'élection d'un adjoint au maire, sous le contrôle du bureau composé de deux assesseurs, Messieurs Patrick CANTENOT et Grégori ZIELINSKA ;

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

↵ Nombre de votants	: 30
↵ Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	: 30
↵ Nombre de bulletins blancs ou nuls	: 6
↵ Nombre de suffrages exprimés	: 24
↵ Majorité absolue	: 13

## A Obtenu :

Monsieur Hubert FRAIGNAC

Liste « NOYON EN MOUVEMENT AVEC PATRICK DEGUISE » : 24 voix

Monsieur Hubert FRAIGNAC ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés a été proclamé adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

De ce fait, les adjoints ont pris rang dans l'ordre de cette liste, comme suit :

1<sup>ère</sup> adjointe : Carole BONNARD

2<sup>ème</sup> adjoint : Jean-Daniel LEVY

3<sup>ème</sup> adjointe : Nicole QUAINON-ANDRY

4<sup>ème</sup> adjointe : Noëlla MARINI

5<sup>ème</sup> adjoint : Xavier ROBICHE

6<sup>ème</sup> adjointe : Evelyne MARTIN

7<sup>ème</sup> adjoint : Frédéric PRAQUIN

8<sup>ème</sup> adjointe : Catherine NAOUR

9<sup>ème</sup> adjoint : Hubert FRAIGNAC

## **N°16-03 - MODIFICATIONS DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE COMMISSIONS COMMUNALES ET D'ORGANISMES EXTERIEURS**

Le Conseil municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, considérant qu'à la suite de la démission de Monsieur Dominique LEFEBVRE de son mandat municipal de la ville de Noyon; il convient de désigner des nouveaux représentants du Conseil municipal au sein des commissions communales et organismes dans lesquels celui-ci siégeait en qualité de titulaire ou de suppléant, considérant les appels à candidature effectués par Monsieur le Maire, considérant qu'un seul conseiller municipal s'est porté candidat à chaque désignation, après avoir, en application des dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, décidé à l'unanimité (30 votants, 30 voix pour) de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour les désignations de représentants du conseil municipal au sein de commissions communales et d'organismes extérieurs, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés par 24 voix pour et 6 abstentions de M. Gérard Deguise, M. Robert Bindel (pouvoir Gérard Deguise), M. Patrick Cantenot, Mme Valérie Pachocinski, Mme Stéphanie Rios, Mme Sandrine Dauchelle :

Article Unique : **DIT** que sont nommés pour représenter la commune de Noyon dans les structures suivantes :

Commissions communales :

Commission II : travaux, développement durable, urbanisme, foncier et mobilité :

Membre : M. ROBICHE.

Commission de délégation de service public à caractère permanent :

Titulaire : M. FURET.

Commission consultative des services publics locaux :

Membre : M. ROBICHE.

Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées :

Membre : M. ROBICHE.

Commission municipale d'urbanisme :

Titulaire : M. ROBICHE.

Suppléant : M. FRAIGNAC.

Diverses structures intercommunales :

Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du cours d'eau et fossés du bassin versant de la Verse :

Titulaire : M. ROBICHE.

Suppléant : M. FRAIGNAC.

Syndicat d'énergie 60 :

Titulaire : M. ROBICHE.

Suppléant : M. FRAIGNAC.

Divers organismes et associations :

Société d'aménagement de l'Oise (assemblées et assemblées spéciales) :

▪ Assemblées : M. ROBICHE en qualité de titulaire.

▪ Assemblées spéciales : M. FURET en qualité de suppléant.

Voies navigables de France - Commission territoriale de la région Picardie (Collège des entreprises et usagers) : Patrick DEGUISE

Comité Technique Paritaire :

Titulaire : M. ROBICHE

Suppléante : Mme. NAOUR

### **N°16-127 FINANCES - GESTION DES PRAIRIES INONDABLES DE NOYON - CONVENTIONS 2015 ET 2016 ENTRE LA COMMUNE DE NOYON ET LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, Adjoint au Maire en charge de la stratégie financière, considérant qu'il convient de conclure une convention de participation financière entre le Conservatoire des espaces naturels de Picardie et la collectivité, pour les années 2015 et 2016, vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres de la commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (30 voix pour) :

*Article 1* : **APPROUVE** la convention partenariale pour la gestion des prairies inondables de Noyon 2010-2015 et les conventions de gestion des prairies inondables de Noyon 2015 et 2016, présentées en séance et **AUTORISE** le Maire à les signer.

### **N°16-128 FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, vu l'avis favorable émis à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*), 1 abstention de Madame PACHOCINSKI, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés par 24 voix pour et 6 abstentions de M. Gérard Deguise, M. Robert Bindel (pouvoir Gérard Deguise), M. Patrick Cantenot, Mme Valérie Pachocinski, Mme Stéphanie Rios, Mme Sandrine Dauchelle :

*Article unique* : **ADOpte** la Décision budgétaire Modificative n° 1 du Budget Principal Ville de Noyon qui s'élève à 72.381 € en recettes et dépenses, dont le détail a été présenté en séance.

## **N°16-129 FINANCES - FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES - REPARTITION 2016**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, considérant que, pour l'année 2016, le montant du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales à destination du territoire est notifié à hauteur de 1 050 943 €, considérant les modes de répartition de ce Fonds présentés en séance, considérant la proposition de répartition établie par la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, dans une optique de solidarité communautaire, basée sur le régime dérogatoire option 2 dit « libre », visant à garantir aux communes le même montant que celui versé en 2015, soit une part totale des communes-membres de 402 052 €; vu l'avis favorable émis à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*), 1 abstention de Madame PACHOCINSKI, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés par 24 voix pour et 6 abstentions de M. Gérard Deguise, M. Robert Bindel (pouvoir Gérard Deguise), M. Patrick Cantenot, Mme Valérie Pachocinski, Mme Stéphanie Rios, Mme Sandrine Dauchelle :

*Article 1* : **OPTE** en 2016 pour la répartition dérogatoire option 2 dit « libre » au titre de l'année 2016 entre la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et les communes-membres afin que le montant revenant à la CCPN s'établisse à 648 891 € et celui réparti aux communes-membres à 402 052 €.

*Article 2* : **APPROUVE** la répartition des 402 052 € entre les communes correspondant à l'attribution de la même somme qu'en 2015, comme indiqué dans le tableau présenté en séance.

## **N°16.130 FINANCES - VERSEMENT TRANSPORT - REMBOURSEMENT A LA SOCIETE GEDIMAT SODIMAT**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, considérant la demande de la Société GEDIMAT SODIMAT relative à un remboursement du versement transport au titre des années 2013, 2014 et 2015 au motif que son établissement noyonnais comprend un effectif inférieur à 9 salariés, vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré, et à l'unanimité (30 voix pour) :

*Article 1* : **DECIDE** de rembourser à la Société GEDIMAT SODIMAT la somme totale de deux mille neuf cent dix-neuf euros et soixante-douze cents (2 919,72 €).

## **N°16-131 FINANCES - TAUX DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT - ANNEE 2016**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, considérant la demande du Préfet de l'Oise invitant le Conseil municipal à émettre un avis sur le taux de progression de l'indemnité à retenir pour 2016, considérant que pour l'année 2016, le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix, hors tabac, est estimé à + 1%, vu l'avis favorable de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (30 voix pour) :

*Article unique* : **DECIDE** de fixer un taux de progression de 1%, hors tabac, à l'Indemnité représentative de logement au titre de l'année 2016.

## **N°16-132 FINANCES - FONCTIONNEMENT DES PISCINES COUVERTES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, considérant les aides versées par le Conseil Départemental de l'Oise pour le fonctionnement des piscines municipales couvertes en fonction de leur fréquentation par les classes de maternelles, de primaires et de secondaires, vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (30 voix pour) :

*Article unique* : **AUTORISE** le Maire à solliciter, pour l'année scolaire 2015-2016, une subvention, au taux maximum, auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre du fonctionnement des piscines couvertes.

## **N°16-133 FINANCES - VIDEO PROTECTION DES ESPACES PUBLICS - 4EME TRANCHE DE TRAVAUX - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur ROBICHE, adjoint au Maire, délégué à la sécurité et à la mobilité, vu les aides accordées par le Conseil Départemental de l'Oise pour l'équipement en vidéo protection pour la sécurisation des espaces et des bâtiments publics, vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (30 voix pour) ;

*Article 1* : **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération, décrit ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel		Montant HT	Montant TTC
Coût prévisionnel des travaux subventionnables		434 810 €	521 772 €
Conseil Départemental de l'Oise	30 %	130 443 €	/
Etat FIDP	50 %	217 405 €	/
Financement de la Ville (solde)		86 962 €	/

*Article 2* : **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

*Article 3* : **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide à l'équipement en vidéo protection pour la sécurisation des espaces et bâtiments publics.

## **N°16-134 COMMANDE PUBLIQUE - GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA COMMUNE DE NOYON - LOCATION ET MAINTENANCE DU PARC DE COPIEURS ET PHOTOCOPIEURS**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, considérant que la Commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 17 mai 2016 a donné un avis favorable à l'attribution du marché location et maintenance des parcs de copieurs et photocopieurs à la société Aisne Bureautique au titre du lot n°1 et à la société Ricoh France S.A.S au titre du lot n°2, vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (30 voix pour) :

*Article unique* : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom du groupement de commandes, le marché de location et maintenance des parcs de copieurs et photocopieurs :

- au titre du lot n°1, avec la société Aisne Bureautique, sise 93 rue Porte de Laon à Bruyères et Montberault (02860), qui présente l'offre économiquement la plus



avantageuse, au titre de la solution de base et de la prestation supplémentaire n°1. Le montant annuel du marché est de 66 784,48 € H.T (80 141,38 € T.T.C), réparti de la façon suivante : 38 141,48 € H.T pour la Ville de Noyon et 28 643 € H.T pour la Communauté de Communes.

- Au titre du lot n°2, avec la société Ricoh France S.A.S, sise Parc tertiaire SILIC, 7/9 avenue Robert Schuman à RUNGIS (94 513), qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse. Le montant annuel du marché est de 4 412 ,53 € H.T (5 295,04 € T.T.C), réparti de la façon suivante : 2 198,51 € H.T pour la Ville de Noyon et 2 214,02 € H.T pour la Communauté de Communes.

### **N°16-135 - ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION ET DE TRANSFERT DE CHARGES**

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Madame BONNARD, Première adjointe, considérant qu'il convient de désigner un nouveau représentant à la Commission Locale d'Evaluation et de Transfert de charges, considérant l'appel à candidature effectué par Monsieur le Maire, après avoir en application des dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales décidé à l'unanimité (30 voix pour) de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour cette désignation, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés par 24 voix pour et 6 abstentions de M. Gérard Deguise, M. Robert Bindel (pouvoir Gérard Deguise), M. Patrick Cantenot, Mme Valérie Pachocinski, Mme Stéphanie Rios, Mme Sandrine Dauchelle :

*Article 1* : **ACTE** la démission de Monsieur LEVY Jean-Daniel de sa fonction de représentant du Conseil Municipal au sein de la Commission Locale d'Evaluation et de Transfert de Charges.

*Article 2* : **ELIT** en tant que représentant du Conseil Municipal au sein de la Commission Locale d'Evaluation et de Transfert de Charges : Monsieur Patrick DEGUISE.

### **N°16-136 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame BONNARD, Première adjointe, déléguée à la gestion, à la modernisation du service public communal et aux services à la population, considérant que la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et la commune de Noyon s'apportent un appui technique et recherchent l'efficience et la rationalisation de leurs organisations en partageant les moyens humains, considérant les mouvements du personnel de la ville de Noyon et de la Communauté Communes du Pays Noyonnais, vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (30 voix pour) ;

*Article unique* : **APPROUVE** les conventions de mise à disposition de personnel affectés à la direction des Services techniques de la Ville de Noyon et à la direction des Ressources humaines de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais pour une durée de six mois et **AUTORISE** le Maire ou son représentant à les signer. Lesdites conventions ont été présentées en séance.

### **N°16-204 - RENOUELEMENT URBAIN DANS LE CADRE DES CONTRATS DE VILLE**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame BONNARD, vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres des Commissions I (*finances, administration et ressources humaines*) et II (*Travaux, développement durable, urbanisme, foncier et mobilité*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (30 voix pour) ;

*Article 1<sup>er</sup>* : **APPROUVE** le protocole de préfiguration de la convention de renouvellement urbain pour le quartier Beauséjour, tel qu'il a été présenté en séance.

*Article 2* : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit protocole, ainsi que toute pièce utile à cet effet avec l'ANRU et les partenaires concernés.

*Article 3* : **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès des signataires du Contrat de Ville toute demande de subvention concernant le NPNRU de Beauséjour.

### **N°16-205 – DENOMINATIONS DE VOIRIES COMMUNALES ET D'EQUIPEMENTS PULBICS**

Cette question a été ajournée. Elle sera inscrite à un prochain Conseil municipal.

### **N°16-206 DESSERTE DE L'INTERNAT DE LA REUSSITE - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LA COMMUNE ET LE COLLEGE PASTEUR**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame BONNARD, considérant l'organisation de la desserte de l'internat de la réussite par la Ville de Noyon, considérant que les collèges Pasteur et Eluard, les lycées Calvin et Bovelles ainsi que l'internat bénéficient de cette liaison, considérant qu'une convention doit être établie pour préciser le partenariat financier entre la Ville et le Collège Pasteur, vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*) et II (*travaux, développement durable, urbanisme, foncier et mobilité*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (30 voix pour) :

*Article unique* : **APPROUVE** la convention de participation financière telle qu'elle a été présentée en séance et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

### **N°16-301 - ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - CONTRATS DE PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE AU FONCTIONNEMENT ENTRE LA VILLE ET LA CAF SUR LA PÉRIODE 2016-2019**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame BONNARD, considérant le soutien au fonctionnement des accueils de loisirs de Noyon par l'aide trimestrielle de la Caisse d'Allocations Familiales, vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres de la Commission III (*vie scolaire, éducation, jeunesse, famille et politique de la Ville*) et de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (30 voix pour) :

*Article 1* : **APPROUVE** les conventions d'objectifs et de financement dans le cadre de la prestation de service d'accueil et de loisirs sans hébergement, ainsi que les contrats de participation complémentaire au fonctionnement « des accueils de loisirs sans hébergement » entre la Ville de Noyon et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise pour le fonctionnement des accueils de loisirs sur la période 2016-2019 dont les documents susnommés ont été présentés en séance.

*Article 2* : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et contrats de partenariat cités à l'article précédent.

### **N°16-302 - ANIMATIONS THÉÂTRALES AUTOUR DU THÈME DE L'EAU - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame BONNARD, considérant que la Ville de Noyon souhaite sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge à la protection de la ressource de l'eau, considérant que Suez Lyonnaise des Eaux organise des actions d'animation relatives au respect de l'environnement,

considérant que ces animations ludiques et éducatives peuvent être subventionnées par l'Agence de l'Eau (AESN) à hauteur de 80 % du budget global, vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres de la Commission III (*vie scolaire, éducation, jeunesse, famille et politique de la Ville*) et de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (30 voix pour) ;

**Article 1 : APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de ces actions :

Descriptif animations	Montant TTC	Montant TTC Transports des élèves en bus
L'eau c'est la vie	1788,00 €	252,10 €
Le retour au milieu naturel	1788,00 €	191,40 €
Le grand mystère de l'eau	1788,00 €	143,55 €
La chasse au trésor	1788,00 €	95,70 €
<b>TOTAL</b>	<b>7152,00 €</b>	<b>682,75 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b> prestations + transports		<b>7 834,75 €</b>
Subvention AESN		<b>6 267,80 €</b>
Reste à charge de la Ville		<b>1 566,95 €</b>

**Article 2 : SOLLICITE** la subvention, à son taux maximum, auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

### **N°16-303 - ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES ECOLES** **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame MARTIN, Adjointe au Maire déléguée à l'éducation et à la jeunesse, considérant les aides versées par l'Etat au titre de la réserve parlementaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité (30 voix pour) :

**Article 1 : APPROUVE** l'acquisition de matériels informatiques (ordinateurs portables et vidéoprojecteurs), destinés aux élèves des écoles primaires publiques.

**Article 2 : APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-après :

Plan de financement prévisionnel		Montant HT	Montant TTC
Coût prévisionnel des fournitures		20 000,00 €	24 000,00 €
Subvention Etat (réserve parlementaire Sénat)	50 %	10 000,00 €	
Financement de la Ville (solde)		10 000,00 €	

**Article 3 : SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la réalisation de cette opération.

**Article 4 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette subvention.

### **N°16-304 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS** **SOUS CONTRAT AVEC L'ÉTAT - CONVENTION DE PARTICIPATION AUX** **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MATERIEL DES CLASSES ENTRE LA VILLE ET** **L'INSTITUTION NOTRE DAME**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame MARTIN, considérant qu'il convient de renouveler la convention de participation aux dépenses de fonctionnement matériel des classes entre la ville et l'institution Notre Dame, établissement privé sous contrat d'association avec l'Etat, situé sur la commune de

Noyon, vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres des Commission I (*finances, administration et ressources humaines*) et III (*vie scolaire, éducation, jeunesse, famille et politique de la Ville*), après en avoir délibéré, et à l'unanimité (30 voix pour) ;

**Article 1 :** **APPROUVE** la convention entre la Ville et l'Institution Notre Dame au titre de la prise en charge des dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat avec l'Etat, présentée en séance et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

**N°16.401 - MUSEES - EXPOSITION "LA PRESTIGIEUSE VILLA GALLO - ROMAINE DE NOYON" - DECISION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION PAR VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame QUAINON-ANDRY, Adjointe au maire, déléguée à la culture et au patrimoine, considérant que, dans le cadre de l'aménagement du grand canal Seine Nord, les fouilles archéologiques préventives effectuées par l'Institut National d'Archéologie Préventive ont révélé l'existence d'une des plus vastes villas gallo-romaines aux portes de Noyon, considérant que la réalisation de l'exposition « la prestigieuse villa gallo-romaine de Noyon » présentera le résultat de ces fouilles au public, considérant l'accord de principe de Voies Navigables France pour une aide financière de 5 000 €, vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres des Commissions IV (*Culture et patrimoine*) et I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (30 voix pour) :

**Article 1 :** **APPROUVE** le plan de financement de l'exposition « la prestigieuse villa gallo-romaine de Noyon » comme suit :

Nature des dépenses	Montant	Financeurs	Montant
Exposition – Coût global	48 975 €	Ville de Noyon	28 975 €
		DRAC de Picardie	5 000 €
		Conseil régional de Picardie	8 000 €
		Conseil départemental de l'Oise	2 000 €
		Voies navigables de France	5 000 €
		Total recettes	=====

**Article 2 :** **SOLLICITE** une subvention, à son taux maximum, auprès de Voies Navigables de France.

**N°16-402 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE A RAYONNEMENT COMMUNAL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT - ANNEE SCOLAIRE 2015/2016**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame QUAINON, considérant le soutien financier du Conseil départemental de l'Oise dans le cadre de ses missions de soutien à l'éducation artistique, vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres des Commissions IV (*culture et patrimoine*) et I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (30 voix pour) :

**Article 1 : APPROUVE** la demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Oise dans le cadre du fonctionnement du Conservatoire de musique à rayonnement communal au titre de l'année scolaire 2015/2016.

**N°16-403 - ANIMATION DU PATRIMOINE - PROGRAMMATION ANNUELLE 2016**  
**DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame QUAINON, considérant le label "Villes et Pays d'art et d'histoire" dont la commune est détentrice, considérant qu'à ce titre, le Ministère de la Culture et de la Communication contribue au financement de ladite programmation, considérant le projet de programmation annuelle 2016 composé d'animations et d'actions pédagogiques en temps scolaire, d'animations culturelles à l'occasion de la Nuit européenne des musées et au cours de la programmation estivale ainsi que l'impression de différents supports de communication, vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres des Commissions IV (*culture et patrimoine*) et I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (30 voix pour) ;

**Article 1 : APPROUVE** le plan de financement de l'opération suivante :

Dépenses		Recettes	
	Montant	Financeurs	Montant
Programmation - Coût global	13 500 €	Etat - DRAC de Picardie Ville de Noyon	6 750 € 6 750 €

**Article 2 : SOLLICITE** une subvention, à son taux maximum, auprès de la Direction des Affaires Culturelles de Picardie

**N°16-404 - THEATRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION, DU**  
**DEPARTEMENT ET DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES**  
**ANNEE 2016**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame QUAINON, considérant le soutien financier de la Région, du Département et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de l'aide au fonctionnement du Théâtre du Chevalet, vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres des Commissions IV (*culture et patrimoine*) et I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (30 voix pour) :

**Article 1 : APPROUVE** le plan de financement suivant :

Financeurs	Recettes
Direction Régionale des Affaires Culturelles	50 000 €
Conseil Régional	50 000 €
Conseil Départemental	61 000 €
Total	161 000 €

**Article 2 : SOLLICITE** les subventions auprès de la Région, du Département et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de l'aide au fonctionnement du Théâtre du Chevalet en 2016.

## **N°16-503 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - 1ERE PROGRAMMATION - ANNÉE 2016**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame BONNARD, considérant l'enveloppe des subventions aux associations inscrite au budget primitif 2016 dont le montant s'élève à 424 475 €; considérant qu'une enveloppe de 37 000 € est non affectée, 20 218 € peuvent être attribués, dans le cadre des appels à projet de la politique de la ville, vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres des Commissions III (*vie scolaire, éducation, jeunesse, famille et politique de la ville*) et I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (30 voix pour) :

*Article 1* : **ALLOUE** une subvention, pour l'année 2016, selon la répartition figurant au tableau ci-après à:

Association	Montant
Association Profession Sport Loisirs 80 (APSL)	3 000 €
YAKAMOVIE	2 000 €
CONCORDIA	1500 €
Office Régional Pour la promotion du Cinéma	4 060 €
Association de Médiation Interculturelle	5 000 €
L'ECRITOIRE	2 858 €
VACANCES ET FAMILLES	500 €
Femmes d'aujourd'hui	1300 €
TOTAL	20218 €

## **N°16-602 - POLICE MUNICIPALE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CHIEN DE TRAVAIL ENTRE LA COMMUNE ET MONSIEUR ARNAUD DUBOIS**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur ROBICHE, vu la convention de coordination entre la police municipale et la gendarmerie de Noyon en date du 09 septembre 2014, vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres de la Commission VI (*Prévention et sécurité*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (30 voix pour) :

*Article 1* : **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un chien de défense affecté au service de la Police Municipale de Noyon, présentée en séance et **AUTORISE** le Maire à la signer.

**N°16-603 - POLICE MUNICIPALE - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ACQUISITION DE GILETS PARE-BALLES**

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur ROBICHE, considérant les aides versées par l'État, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et par le Conseil Départemental de l'Oise en cas d'achat de gilet pare-balles, vu l'avis favorable émis à l'unanimité par les membres de la Commission VI (*sécurité et prévention*) et de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (30 voix pour) :

*Article 1* : **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement prévisionnel		Montant HT	Montant TTC
Etat (FIPD)			1000 €
Conseil Départemental			(forfaitaire)
Commune			(solde)
Equipements			3450 €

*Article 2* : **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention, à son taux maximum, auprès de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

*Article 3* : **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention, à son taux maximum, auprès du Conseil Départemental de l'Oise,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Maire,  
Patrick DEGUISE